



**FR**

**CONFERENCE DIPLOMATIQUE POUR L'ADOPTION DU  
PROJET DE PROTOCOLE PORTANT SUR LES QUESTIONS  
SPECIFIQUES AUX MATERIELS D'EQUIPEMENT MINIERES,  
AGRICOLES ET DE CONSTRUCTION A LA CONVENTION  
RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES PORTANT  
SUR DES MATERIELS D'EQUIPEMENT MOBILES (LE  
"PROTOCOLE MAC")**

Pretoria, 11 au 22 novembre 2019

UNIDROIT 2019  
DCME-MAC – Doc. 18  
Original: anglais  
14 novembre 2019

**RAPPORT SOMMAIRE**

**du 11 novembre 2019**

**PREMIERE SEANCE DE LA CONFERENCE**

**Point No. 1 de l'ordre du jour provisoire: Ouverture de la Conférence**

1. Le Professeur Ignacio Tirado (Secrétaire Général d'UNIDROIT), en sa qualité de Secrétaire Général et de Président temporaire de la Conférence diplomatique pour l'adoption du projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles ("le projet de Protocole" ou "le Protocole MAC"), a ouvert la Conférence dans les bureaux du Département des Relations Internationales et de la Coopération de la République sud-africaine (DIRCO) à Pretoria, Afrique du Sud à 10h15. Il a exprimé sa sincère gratitude au Gouvernement de la République sud-africaine pour avoir accueilli la Conférence diplomatique et a invité M. Kgabo Mahoi (Directeur général du DIRCO) à faire une déclaration d'ouverture.

2. M. Kgabo Mahoi a souhaité la bienvenue à tous les dignitaires et délégués à la Conférence diplomatique et a exprimé son appréciation pour le travail accompli par le Secrétariat d'UNIDROIT pour amener le projet de Protocole à un stade où il était prêt à être adopté par la Conférence diplomatique. Il a rappelé l'histoire du Protocole MAC et a souligné l'importance des secteurs minier, agricole et de la construction pour les États du monde entier, spécialement en Afrique. Il a noté le succès de la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles ("la Convention du Cap") et de son Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens aéronautiques ("le Protocole aéronautique"), qui sont considérés parmi les traités de droit commercial international les plus efficaces à avoir été négociés, notamment au regard du nombre élevé d'États contractants que les deux traités ont atteint dans un laps de temps relativement court. Il a souligné l'importance du Protocole MAC dans la réalisation du Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030, en particulier l'Objectif 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous) et l'Objectif 9 (Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation), ainsi que dans la réalisation des objectifs de l'Accord continental de libre-échange africain qui était entré en vigueur le 30 mai 2019.

3. Le Secrétaire général a remercié M. Mahoai pour ses remarques et a réitéré sa sincère gratitude au Gouvernement de la République sud-africaine, par le truchement de son Département des Relations Internationales et de la Coopération, pour avoir accueilli la Conférence diplomatique. Il a rappelé que le Protocole MAC était en cours d'élaboration depuis 2005 et qu'il avait fait l'objet de deux évaluations économiques, de quatre sessions d'un comité d'étude, de deux réunions d'un comité d'experts gouvernementaux et de milliers d'heures de travail au sein du Secrétariat, en plus de la participation de plus de 4 500 entreprises du secteur privé et de nombreux experts du monde entier. Il a souligné que le projet de Protocole soumis à l'examen de la Conférence diplomatique est le fruit aussi abouti que possible d'un processus de négociation rigoureux. Il a rappelé les avantages économiques du Protocole MAC en faisant référence à une évaluation économique indépendante selon laquelle à la suite de l'adoption du Protocole MAC, le stock de matériels d'équipement MAC dans les économies en développement augmenterait de plus de 90 milliards USD sur une période de 10 ans; il a noté que l'augmentation globale de stock MAC devrait entraîner une augmentation du PIB des marchés en développement de plus de 23 milliards USD, et de 7 milliards sur les marchés développés. Il a noté l'importance des secteurs minier, agricole et de la construction pour les économies en développement, en particulier dans la région africaine. Il a rappelé que la Conférence diplomatique, dans le cadre des négociations du projet de Protocole traiterait en particulier les dispositions juridiques du projet de Protocole qui n'avaient pas encore fait l'objet d'un accord au sein du Comité d'experts gouvernementaux. La Conférence diplomatique avait pour objectif de parvenir à l'adoption d'un traité qui aurait un impact économique maximal pour tous les Etats contractants.

#### **Point No. 2 de l'ordre du jour provisoire : adoption de l'ordre du jour par la Conférence**

4. L'ordre du jour provisoire (DCME-MAC - Doc. 1) a été adopté comme ordre du jour de la Conférence.

#### **Point No. 3 de l'ordre du jour : adoption du Règlement intérieur par la Conférence**

5. Le Règlement intérieur provisoire de la Conférence (DCME-MAC - Doc. 2) a été adopté comme Règlement intérieur de la Conférence.

6. Une délégation a demandé un exemplaire imprimé du Règlement intérieur de la Conférence.

7. Conformément à l'article 5(4) du Règlement intérieur de la Conférence, le Secrétaire Général a pris note de la nomination du Secrétariat de la Conférence, M. William Brydie-Watson (Conseiller juridique à UNIDROIT) faisant fonction de Secrétaire exécutif, Mme Anna Veneziano (Secrétaire générale adjointe à UNIDROIT) et Mme Marina Schneider (Conseiller juridique principal à UNIDROIT) agissant en qualité de Secrétaires adjoints et M. Hamza Hameed (consultant juridique à UNIDROIT) en qualité de Secrétaire assistant.

#### **Point No. 4 de l'ordre du jour : élection par la Conférence du Président et des Vice-Présidents de la Conférence**

8. Une délégation a présenté Mme Sandea de Wet (Afrique du Sud) comme Présidente de la Conférence. Cette proposition a été dûment appuyée par diverses autres délégations et la Conférence a élu Mme de Wet comme Présidente. Mme de Wet a exprimé sa gratitude à la Conférence, à UNIDROIT et a remercié les participants. Elle a salué le travail accompli par le DIRCO dans l'organisation de la Conférence et a noté qu'elle espérait que le succès de la Conférence avec l'adoption du Protocole MAC. Elle a expliqué que le Protocole MAC concernait des secteurs très importants pour la croissance économique dans le monde entier, et en particulier dans les économies en développement et émergentes.

9. Il a été convenu que l'élection des Vice-présidents par la Conférence devrait être reportée à la Troisième réunion de la Conférence afin de permettre des consultations régionales.

**Point No. 5 de l'ordre du jour : institution par la Conférence du Comité de vérification des pouvoirs, de la Commission plénière, du Comité des dispositions finales, du Comité de rédaction et d'autres comités, selon les besoins.**

10. La Présidente, tout en reconnaissant qu'il convenait d'instituer sans délai le Comité de vérification des pouvoirs, a proposé que sa constitution soit reportée à la deuxième séance de la Conférence pour permettre des consultations. La Présidente a rappelé que, conformément au Règlement intérieur, la participation au Comité de vérification des pouvoirs serait limitée à cinq États.

11. La Présidente a proposé que la constitution du Comité de rédaction et du Comité des dispositions finales soit également reportée à la troisième séance de la Conférence pour permettre des consultations. Elle a rappelé à la Conférence que le Comité de rédaction se réunirait souvent le soir et que les États souhaitant y participer ne devraient désigner qu'un seul représentant.

**Point No. 6 de l'ordre du jour : élection par la Conférence du Président de la Commission plénière.**

12. Une délégation a présenté M. Dominique D'Allaire (Canada) comme Président de la Commission plénière, compte tenu de son rôle antérieur de Président des deux sessions du Comité d'experts gouvernementaux chargé d'élaborer le projet de Protocole, ainsi que de son expérience en tant que Président de la Commission plénière de la Conférence diplomatique pour l'adoption du projet de Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire ("le Protocole ferroviaire"). Cette proposition a été appuyée par plusieurs délégations et la Conférence a confirmé la nomination de M. Dominique D'Allaire comme Président de la Commission plénière.

13. La Conférence est levée à 11 h 15.

**PREMIERE SEANCE DE LA COMMISSION PLÉNIÈRE**

**Point No. 8 de l'ordre du jour: examen du projet de Protocole**

14. Le Président ouvre la première séance de la Commission plénière à 11h55. Il a remercié le Gouvernement de la République sud-africaine d'accueillir la Conférence, ainsi que le Secrétariat d'UNIDROIT d'avoir fait avancer le projet de Protocole à un niveau tel qu'il était prêt pour adoption par la Conférence diplomatique.

15. Le Président a nommé Sir Roy Goode (Royaume-Uni) Rapporteur de la Commission plénière. Plusieurs délégations ont exprimé leur satisfaction et leur soutien à l'égard de la nomination de Sir Roy. Le Rapporteur a exprimé sa gratitude à la Conférence pour sa nomination et a félicité la Présidente de la Conférence et le Président de la Commission plénière pour leur nomination. Il a souligné que la Convention du Cap et son Protocole aéronautique avaient été adoptés en Afrique du Sud, et il espérait que la Conférence diplomatique pour l'adoption du projet de Protocole serait un succès.

16. Il a été convenu que la Commission plénière devrait d'abord procéder à un échange de vues général sur le projet de Protocole.

17. Plusieurs délégations et observateurs ont remercié le Gouvernement de la République sud-africaine d'accueillir la Conférence. Ils ont félicité la de la Conférence et le Président de la Commission plénière pour leur nomination et ont exprimé l'espoir que les négociations finales en vue de l'adoption du projet de protocole aboutiront. Ils ont souligné l'importance des secteurs minier, agricole et de la construction pour les économies du monde entier, notant l'utilité potentielle de la Convention du Cap pour réduire le coût du financement de ces industries clés.

18. Plusieurs délégations et observateurs ont exprimé leur soutien au projet de Protocole, soulignant les travaux entrepris au cours des 14 dernières années pour amener le projet de Protocole au stade de l'adoption par la Conférence diplomatique.

19. Le Secrétariat a diffusé une courte vidéo présentant le Protocole.

20. Le Président lève la séance à 12h45.

## **DEUXIEME SEANCE DE LA COMMISSION PLÉNIÈRE**

### **Point No. 8 de l'ordre du jour: examen du projet de Protocole**

21. Le Président a ouvert la session à 14h40.

22. Un Secrétaire adjoint a présenté à la Commission plénière un exposé décrivant les caractéristiques fondamentales du système de la Convention du Cap, ainsi que l'historique et le succès de la Convention du Cap et de ses Protocoles.

23. Le Rapporteur a fait une présentation donnant un aperçu du Protocole MAC dans le cadre du système de la Convention du Cap. Il a noté les caractéristiques du Protocole MAC qui le différenciaient des Protocoles précédents de la Convention du Cap, et a détaillé certaines des questions juridiques qui devaient encore être réglées avant l'adoption du projet de Protocole.

24. Un observateur de l'Organisation mondiale des douanes a fait un exposé sur le Système harmonisé utilisé pour définir le champ d'application du projet de Protocole en ce qui concerne le matériel d'équipement. Elle a décrit le processus de classement des marchandises en divers chapitres au sein du Système harmonisé, ainsi que le processus qui a eu lieu pour examiner et modifier le Système. L'observateur a informé la Commission plénière que les codes du Système harmonisé couvraient des marchandises qui représentaient plus de 99 % du commerce mondial. Une délégation a demandé si des organisations internationales participaient au processus d'examen. L'observateur de l'Organisation mondiale des douanes a confirmé que le processus d'examen était étendu et que les organisations internationales jouaient un rôle clé en proposant des modifications au système.

25. Le Secrétaire exécutif a fait un exposé expliquant les documents de la Conférence diplomatique et le mécanisme permettant d'y accéder par le biais du site Web du Protocole MAC.

26. Le Président a levé la séance à 16h.

**DEUXIEME SEANCE DE LA CONFERENCE****Point No. 5 de l'ordre du jour: institution par la Conférence du Comité de vérification des pouvoirs, de la Commission plénière, du Comité des dispositions finales, du Comité de rédaction et d'autres comités, selon les besoins**

27. A l'issue de consultations, la Conférence a constitué la Commission de vérification des pouvoirs dont la composition est la suivante: Australie, Brésil, Côte d'Ivoire, Espagne, Japon. L'Afrique du Sud participerait aux séances en qualité de conseiller.

28. Le Président a levé la séance à 16h40.